

A Geno Technology, Inc. (USA) brand name

Safety Data Sheet

Cat. # BTNM-0069

Sodium Hydroxide pellets

Size: 500g





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : chlorure d'ammonium

 N° Index
 : 011-002-00-6

 N° CE
 : 215-185-5

 N° CAS
 : 1310-73-2

 Code du produit
 : S047

 Type de produit
 : Matière pure

 Formule brute
 : NaOH

Synonymes : anhydrous caustic soda / B751 / caustic alkali / caustic flake / caustic flakes / caustic soda /

caustic soda, bead / caustic soda, dry / caustic soda, flake / caustic soda, granular / caustic soda, lye / caustic soda, solid / caustic white / caustic, flaked / hydrate of soda / hydrate of sodium / hydroxide of soda / hydroxide of sodium / LEWIS red devil lye / lye (=sodium hydroxide) / soda lye / soda, caustic / soda, hydrate / sodium hydrate / sodium hydroxide / sodium hydroxide / sodium hydroxide, bead / sodium hydroxide / sodium hydroxide

hydroxide, dry / sodium hydroxide, flake / sodium hydroxide, granular / sodium hydroxide,

pellets / sodium hydroxide, solid / white caustic

Groupe de produits : Matière première

n° BIG : 10037

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Usage industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences 9800 Page Avenue 63132-1429 Saint Louis - United States T 800-628-7730 - F 314-991-1504

technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300 (USA/Canada), +1-703-527-3887 (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Mars Hôpital Sainte Margueri		270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	·	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
--------	---	---	-------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Limites de concentration spécifiques:

(0.5 = < C < 2)Eye Irrit. 2, H319 (0.5 = < C < 2)Skin Irrit. 2, H315 (2 = < C < 5)Skin Corr. 1B, H314 (5 = < C < 100)Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours

sur cette étiquette).

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants

P405 - Garder sous clef

P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

 Monoconstituant Type de substance

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6	100 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314		
Limites de concentration spécifiques:	Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques		
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6	(0.5 = <c 2)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(0.5 =<c 2)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(2 =<c 1b,="" 5)="" <="" corr.="" h314<br="" skin="">(5 =<c 100)="" 1a,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c></c></c></c>		

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

-			 			
-			15 / .	Prem	io wo	
-	IK I I	6.5	 IF 4.			

			4.5	-		
41	l I)	escrir	ntion	29h	premiers	SPCOURS

	p .		Α.
Dromioro	coinc	gánáral	

: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demiassise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la

fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin /

service médical

Premiers soins après contact avec la peau : Essuyer le produit sec de la peau. Enlever les vêtements avant le lavage. Laver

immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes) / douche. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Ne retirez pas les vêtements si elle colle à la peau. Blessures de couverture avec bandage stérile. Consulter un médecin / service médical. Si la surface brûlée> 10%:

prendre la victime à l'hôpital. Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Remove contact

lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents

neutralisants. Prendre une victime d'un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Ne pas donner de charbon activé. Ne pas donner d'antidote

chimique. Consulter immédiatement un médecin / service médical. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à

l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hopital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

QUAND TRAITÉ: Dry / maux de gorge. Tousser. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. SUR UNE EXPOSITION CONTINUE / CONTACT: difficultés respiratoires. Symptômes suivants peuvent apparaître PLUS TARD: Possible œdème des voies respiratoires supérieures. Possible spasme / œdème laryngé. Risque d'oedème

pulmonaire

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire

Symptômes/effets après ingestion

: Ampoules. Brûlures caustiques / corrosion de la peau. Blessures cicatrisantes.

: Corrosion du tissu oculaire. Dommage oculaire permanent.

: Douleur sèche / mal à la gorge. La nausée. Douleur abdominale. Le sang dans le vomi. Difficulté à avaler. Possibilité de perforation œsophagienne. Brûle à la muqueuse gastrique

/ intestinale. Saignement du tractus gastro-intestinal. Choc.

: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Peau sèche. Éruption cutanée / Symptômes chroniques

inflammation. Risque d'inflammation des voies respiratoires. Traitements gastro-

intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions

impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

: INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de Danger d'explosion réactivité"

5/11/2017 (Version: 1.1) 3/10 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Lorsque le refroidissement / extinction: pas d'eau dans la substance. Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.

Protection en cas d'incendie

: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Warning! Product may cause floors to be slippery.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Des gants. Masque de protection. Un vêtement résistant à la corrosion. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Contact avec de l'eau / de l'eau: appareil à air comprimé / oxygène. Contact avec humidité / eau: combinaison étanche aux

Procédures d'urgence

: Marquez la zone de danger. Eviter la formation de nuage de poussière. Appareils à la corrosion. Garder les contenants fermés. Éviter la pénétration d'eau dans les conteneurs. Laver les vêtements contaminés. En contact avec l'humidité / l'eau: garder le vent. En contact avec l'humidité / l'eau: considérer l'évacuation. En cas de réactions dangereuses: garder au vent. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières

: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont

quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Hazardous reaction: measure explosive gas-air mixture. Reaction: dilute combustible gas/vapour with water curtain.

Procédés de nettoyage

Recueillir le déversement uniquement s'il est à l'état sec. Substance humide: couvercle avec du calcaire en poudre ou du sable sec, de la terre, de la vermiculite. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Under controlled conditions: neutralize leftovers with dilute acid solution. Réaction violente possible si vous neutralisez. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Précautions à prendre pour une manipulation sans : Eviter de soulever l

danger

: Eviter de soulever la poussière. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Gardez la substance exempte de contamination. Utiliser un équipement anti-corrosion. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éviter tout contact de substance avec de l'eau. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Store in corrosive resistant container with a resistant inner liner. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Matières incompatibles : métaux.

Quantité maximale : température ambiante
Température de stockage : température ambiante

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: les matières combustibles. agents oxydants. acides (forts).

les métaux. Matériaux organiques. water/moisture.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Les personnes non autorisées ne sont pas admis. Conserver à température ambiante.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: Hermétiques, étanche. Résistant à la corrosion, sec, nettoyer,

correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un

conteneur solide.

Matériaux d'emballage : SUITABLE MATERIAL: acier inoxydable. nickel. Polyéthylène. papier. MATERIAL TO

AVOID: conduire. aluminium. cuivre. étain. zinc. bronze. textile.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (mg/m³) 2 mg/m³

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation 1 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation 1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: caoutchouc naturel. neoprene. caoutchouc nitrile. DONNER MOINS RÉSISTANCE: Caoutchouc butyle. Polyéthylène. PVA. DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: Fibres naturelles

Protection des mains:

Des gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou

Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3. production de poussière haute: un appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Solide cristallin. Poudre cristalline. Petites sphères. Grès. Aiguilles. Balance. Flocons.

Masse moléculaire : 40 g/mol
Couleur : blanc.
Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 14 (5 %)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 323 °C

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : 1388 °C (1013.25 hPa)

Point d'éclair : Non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Non applicable Température d'auto-inflammation

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable. Pression de vapeur : < 0.1 hPa (20 °C)

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 2.13 (20 °C) Masse volumique : 2130 kg/m³

: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le methanol. Solubilité

Soluble dans le glycérol. Eau: 100 g/100ml (25 °C)

Ethanol: soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : 0.53 mm2/s (25 °C, 1 mol/l)

: 0.997 mPa·s (25 °C, Test data, 0.5 mol/l) Viscosité, dynamique

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes

Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Concentration de saturation : 671 g/m³

Teneur en COV : Not applicable (inorganic)

Autres propriétés : Translucide. Hygroscopic. Substance a réaction de base.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

May be corrosive to metals. Absorbs the atmospheric CO2. Violent to explosive reaction with (some) acids. Reacts violently with many compounds: heat release resulting in increased fire or explosion risk. Violent exothermic reaction with water (moisture): release of corrosive mist. Reacts exothermically on exposure to water (moisture) with combustible materials: risk of spontaneous ignition.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopic. Instable sur l'exposition à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (inhalation) Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH: 14 (5 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

> pH: 14 (5 %) : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Viscosité, cinématique 0.53 mm²/s (25 °C, 1 mol/l)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

: Causes severe skin burns. Causes serious eye damage.

symptômes possibles

RUBRIQUE 12:	Informat	ions éco	log	iques
--------------	----------	----------	-----	-------

1	2.1	Ι. Τ	OXI	cité

Ecologie - général : Not classified as dangerous for the environment according to the criteria of Regulation (EC)

Ecologie - air : Not included in the list of substances which may contribute to the greenhouse effect

(IPCC). Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No

1005/2009).

Ecologie - eau : Harmful to crustacea. Nocif pour les poissons. Polluant des eaux souterraines. modification

du pH.

Toxicité aquatique aiguë Non classé : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique

chlorure	d'ammonium	(1310-73-2)

CL50 poisson 1 45.4 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Static system, Fresh water, Experimental value, Solution >=50%)

CE50 Daphnie 1 40.4 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Experimental value, Nominal concentration)

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

(3010-1010-1010-1010-1010-1010-1010-1010	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Ecologie - sol No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

· Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages

: Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Ne doit pas être mis en décharge avec les ordures

ménagères. Recycler / réutiliser. Dilute. Neutralize.

Indications complémentaires : Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No

1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

. 06 02 04* - hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) · UN 1823 N° ONU (IMDG) : UN 1823

5/11/2017 (Version: 1.1) 7/10 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (IATA)	: UN 1823
N° ONU (ADN)	: UN 1823
N° ONU (RID)	: UN 1823

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (IMDG) : sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (IATA) : Sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (ADN) : Sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (RID) : Sodium hydroxide, solid

Description document de transport (ADR)

Description document de transport (IMDG)

Description document de transport (IMDG)

Description document de transport (IATA)

Description document de transport (ADN)

Description document de transport (RID)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 Étiquettes de danger (RID) : 8



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

 Règlement du transport (ADR)
 : Assujettir

 Code de classification (ADR)
 : C6

 Numéro d'identification du danger (code Kemler)
 : 80

Panneaux oranges

80 1823

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Transport maritime

 $\begin{array}{lll} \mbox{R\`eglement du transport (IMDG)} & : \mbox{ Assujettir} \\ \mbox{N° FS (Feu)} & : \mbox{ F-A} \\ \mbox{N° FS (D\'eversement)} & : \mbox{ S-B} \\ \end{array}$

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Sous réserve des dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C6
Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Assujettir
Code de classification (RID) : C6

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

sodium hydroxide is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

sodium hydroxide is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : Not applicable (inorganic)

15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire Non soumis aux exigences en matière de rapports de l'article 313 de la LEP des États-Unis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUF	Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1	
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.	
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : chlorure d'ammonium

 N° Index
 : 011-002-00-6

 N° CE
 : 215-185-5

 N° CAS
 : 1310-73-2

 Code du produit
 : S047

 Type de produit
 : Matière pure

 Formule brute
 : NaOH

Synonymes : anhydrous caustic soda / B751 / caustic alkali / caustic flake / caustic flakes / caustic soda /

caustic soda, bead / caustic soda, dry / caustic soda, flake / caustic soda, granular / caustic soda, lye / caustic soda, solid / caustic white / caustic, flaked / hydrate of soda / hydrate of sodium / hydroxide of soda / hydroxide of sodium / LEWIS red devil lye / lye (=sodium hydroxide) / soda lye / soda, caustic / soda, hydrate / sodium hydrate / sodium hydroxide / sodium hydroxide / sodium hydroxide, bead / sodium hydroxide / sodium hydroxide

hydroxide, dry / sodium hydroxide, flake / sodium hydroxide, granular / sodium hydroxide,

pellets / sodium hydroxide, solid / white caustic

Groupe de produits : Matière première

n° BIG : 10037

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Usage industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences 9800 Page Avenue 63132-1429 Saint Louis - United States T 800-628-7730 - F 314-991-1504

technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300 (USA/Canada), +1-703-527-3887 (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U		4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	·	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
--------	---	---	-------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Limites de concentration spécifiques:

(0.5 = < C < 2)Eye Irrit. 2, H319 (0.5 = < C < 2)Skin Irrit. 2, H315 (2 = < C < 5)Skin Corr. 1B, H314 (5 = < C < 100)Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours

sur cette étiquette).

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants

P405 - Garder sous clef

P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

 Monoconstituant Type de substance

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	% Classification selon le règlement (CE) N° 1272/20 [CLP]	
chlorure d'ammonium			Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6	(0.5 = <c 2)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(0.5 =<c 2)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(2 =<c 1b,="" 5)="" <="" corr.="" h314<br="" skin="">(5 =<c 100)="" 1a,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c></c></c></c>	

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

				remiers secours
u	 100	u		i ciliici a accoula

Premiers soins général

: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatique physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Essuyer le produit sec de la peau. Enlever les vêtements avant le lavage. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes) / douche. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Ne retirez pas les vêtements si elle colle à la peau. Blessures de couverture avec bandage stérile. Consulter un médecin / service médical. Si la surface brûlée> 10%: prendre la victime à l'hôpital.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre une victime d'un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Ne pas donner de charbon activé. Ne pas donner d'antidote chimique. Consulter immédiatement un médecin / service médical. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hopital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: QUAND TRAITÉ: Dry / maux de gorge. Tousser. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. SUR UNE EXPOSITION CONTINUE / CONTACT: difficultés respiratoires. Symptômes suivants peuvent apparaître PLUS TARD: Possible œdème des voies respiratoires supérieures. Possible spasme / œdème laryngé. Risque d'oedème pulmonaire.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire Symptômes/effets après ingestion : Ampoules. Brûlures caustiques / corrosion de la peau. Blessures cicatrisantes.

: Corrosion du tissu oculaire. Dommage oculaire permanent.

: Douleur sèche / mal à la gorge. La nausée. Douleur abdominale. Le sang dans le vomi. Difficulté à avaler. Possibilité de perforation œsophagienne. Brûle à la muqueuse gastrique / intestinale. Saignement du tractus gastro-intestinal. Choc.

Symptômes chroniques

: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Peau sèche. Éruption cutanée / inflammation. Risque d'inflammation des voies respiratoires. Traitements gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion : INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité"

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français) 3/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Lorsque le refroidissement / extinction: pas d'eau dans la substance. Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.

Protection en cas d'incendie

: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Warning! Product may cause floors to be slippery.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Des gants. Masque de protection. Un vêtement résistant à la corrosion. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Contact avec de l'eau / de l'eau: appareil à air comprimé / oxygène. Contact avec humidité / eau: combinaison étanche aux

Procédures d'urgence

: Marquez la zone de danger. Eviter la formation de nuage de poussière. Appareils à la corrosion. Garder les contenants fermés. Éviter la pénétration d'eau dans les conteneurs. Laver les vêtements contaminés. En contact avec l'humidité / l'eau: garder le vent. En contact avec l'humidité / l'eau: considérer l'évacuation. En cas de réactions dangereuses: garder au vent. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières

: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont

quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Hazardous reaction: measure explosive gas-air mixture. Reaction: dilute combustible gas/vapour with water curtain.

Procédés de nettoyage

Recueillir le déversement uniquement s'il est à l'état sec. Substance humide: couvercle avec du calcaire en poudre ou du sable sec, de la terre, de la vermiculite. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Under controlled conditions: neutralize leftovers with dilute acid solution. Réaction violente possible si vous neutralisez. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Précautions à prendre pour une manipulation sans : Eviter de soulever l

danger

: Eviter de soulever la poussière. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Gardez la substance exempte de contamination. Utiliser un équipement anti-corrosion. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éviter tout contact de substance avec de l'eau. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Store in corrosive resistant container with a resistant inner liner. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Matières incompatibles : métaux.

Quantité maximale : température ambiante
Température de stockage : température ambiante

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: les matières combustibles. agents oxydants. acides (forts). les métaux. Matériaux organiques. water/moisture.

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français) 4/10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Les personnes non autorisées ne sont pas admis. Conserver à température ambiante.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: Hermétiques, étanche, Résistant à la corrosion, sec, nettoyer,

correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un

conteneur solide.

Matériaux d'emballage : SUITABLE MATERIAL : acier inoxydable. nickel. Polyéthylène. papier. MATERIAL TO

AVOID: conduire. aluminium. cuivre. étain. zinc. bronze. textile.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (mg/m³) 2 mg/m³

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation 1 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation 1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: caoutchouc naturel. neoprene. caoutchouc nitrile. DONNER MOINS RÉSISTANCE: Caoutchouc butyle. Polyéthylène. PVA. DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: Fibres naturelles

Protection des mains:

Des gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou

Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3. production de poussière haute: un appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Solide cristallin. Poudre cristalline. Petites sphères. Grès. Aiguilles. Balance. Flocons.

Masse moléculaire : 40 g/mol
Couleur : blanc.
Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 14 (5 %)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 323 °C

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : 1388 °C (1013.25 hPa)

Point d'éclair : Non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Non applicable Température d'auto-inflammation

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable. Pression de vapeur : < 0.1 hPa (20 °C)

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 2.13 (20 °C) Masse volumique : 2130 kg/m³

: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le methanol. Solubilité

Soluble dans le glycérol. Eau: 100 g/100ml (25 °C)

Ethanol: soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : 0.53 mm2/s (25 °C, 1 mol/l)

: 0.997 mPa·s (25 °C, Test data, 0.5 mol/l) Viscosité, dynamique

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes

Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Concentration de saturation : 671 g/m³

Teneur en COV : Not applicable (inorganic)

Autres propriétés : Translucide. Hygroscopic. Substance a réaction de base.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

May be corrosive to metals. Absorbs the atmospheric CO2. Violent to explosive reaction with (some) acids. Reacts violently with many compounds: heat release resulting in increased fire or explosion risk. Violent exothermic reaction with water (moisture): release of corrosive mist. Reacts exothermically on exposure to water (moisture) with combustible materials: risk of spontaneous ignition.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopic. Instable sur l'exposition à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (inhalation) Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH: 14 (5 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

> pH: 14 (5 %) : Non classé Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Viscosité, cinématique 0.53 mm²/s (25 °C, 1 mol/l)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

: Causes severe skin burns. Causes serious eye damage.

symptômes possibles

RUBRIQUE 12:	Informat	ions éco	log	iques
--------------	----------	----------	-----	-------

1	2.1	Ι. Τ	OXI	cité

Ecologie - général : Not classified as dangerous for the environment according to the criteria of Regulation (EC)

Ecologie - air : Not included in the list of substances which may contribute to the greenhouse effect

(IPCC). Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No

1005/2009).

Ecologie - eau : Harmful to crustacea. Nocif pour les poissons. Polluant des eaux souterraines. modification

du pH.

Toxicité aquatique aiguë Non classé : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique

chlorure	d'ammonium	(1310-73-2)

CL50 poisson 1 45.4 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Static system, Fresh water, Experimental value, Solution >=50%)

CE50 Daphnie 1 40.4 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Experimental value, Nominal concentration)

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

(3010-1010-1010-1010-1010-1010-1010-1010	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Ecologie - sol No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure d'ammonium (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

· Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages

: Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Ne doit pas être mis en décharge avec les ordures

ménagères. Recycler / réutiliser. Dilute. Neutralize.

Indications complémentaires : Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No

1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

. 06 02 04* - hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) · UN 1823 N° ONU (IMDG) : UN 1823

5/11/2017 (Version: 1.1) 7/10 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (IATA)	: UN 1823
N° ONU (ADN)	: UN 1823
N° ONU (RID)	: UN 1823

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (IMDG) : sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (IATA) : Sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (ADN) : Sodium hydroxide, solid Désignation officielle de transport (RID) : Sodium hydroxide, solid

Description document de transport (ADR)

Description document de transport (IMDG)

Description document de transport (IMDG)

Description document de transport (IATA)

Description document de transport (ADN)

Description document de transport (RID)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 Étiquettes de danger (RID) : 8



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

 Règlement du transport (ADR)
 : Assujettir

 Code de classification (ADR)
 : C6

 Numéro d'identification du danger (code Kemler)
 : 80

Panneaux oranges

80 1823

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Transport maritime

 $\begin{array}{lll} \mbox{R\`eglement du transport (IMDG)} & : \mbox{ Assujettir} \\ \mbox{N° FS (Feu)} & : \mbox{ F-A} \\ \mbox{N° FS (D\'eversement)} & : \mbox{ S-B} \\ \end{array}$

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Sous réserve des dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C6
Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Assujettir
Code de classification (RID) : C6

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

sodium hydroxide is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

sodium hydroxide is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : Not applicable (inorganic)

15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

Non soumis aux exigences en matière de rapports de l'article 313 de la LEP des États-Unis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit